

LES CHIFFRES CLÉS DE LA MÉTHANISATION 2023 EN ÎLE-DE-FRANCE

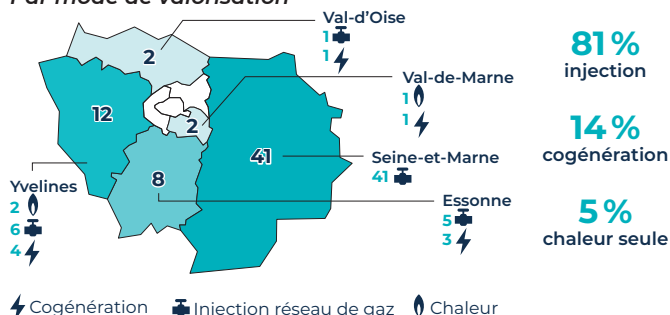
Septembre 2025

La synthèse 2023 repose sur les données déclarées par les exploitants de méthaniseurs, collectés via deux questionnaires régionaux (STEP et Hors STEP). Ces informations sont compilées et traitées par l'AREC et validées par les services de l'État (DRIEAT et DRIAFA), la Région Île-de-France, la direction régionale de l'ADEME et l'Institut Paris Region (AREC et ORDIF). Les résultats présentés correspondent à des données agrégées, parfois issues d'échantillons restreints et offrent aux exploitants un repère régional. Les chiffres actualisés de la filière sont également disponibles via [PROMÉTHA](#) et la cartographie interactive [ENERGIF \(ROSE\)](#), qui permet d'explorer la répartition géographique des unités.

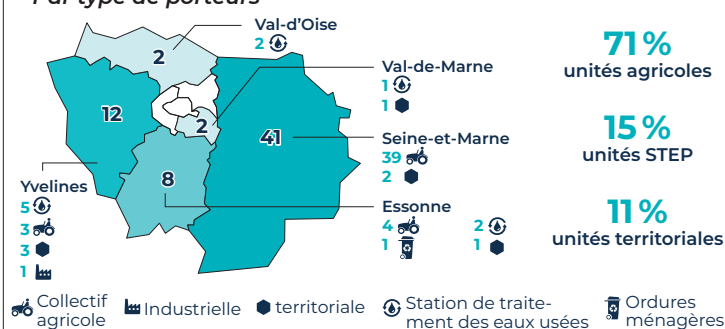
65 unités en fonctionnement
1,46 TWh d'énergie primaire produite
4 unités mises en service en 2023, dont **3** agricoles et **1** STEP
les 4 injectent le biométhane

Répartition des unités de méthanisation selon les départements

Par mode de valorisation



Par type de porteurs



Pour en savoir plus : <https://www.arec-idf.fr/prometha/la-filiere-francilienne/etat-des-lieux/>

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

7 ans

L'âge moyen de l'ensemble des unités sur 65 sites.

94% en voie liquide

Le principal procédé de méthanisation sur 52 sites hors STEP.

35-40 °C

Les températures moyennes de digestion sur 61 sites.

174 Nm³/h

La capacité maximale réglementaire moyenne sur 42 sites hors STEP.

2,7

Nombre moyen d'emplois par unité sur 61 sites.

Nombre d'unités par porteurs et valorisation énergétique

	Chaleur	Cogénération	Injection	Total
À la ferme	1	2	6	8
Collectif agricole	0	0	37	37
Industrielle	1	0	0	1
OMR	0	1	0	1
STEP	1	3	6	10
Territoriale	0	3	4	7
Total	3	9	53	65

Bilan global

808 434 tonnes

de matière brute de biomasse (hors STEP)

215 772 tonnes

de matière sèche de boues de STEP

INTRANTS



DIGESTATS

706 110 t de matière brute de digestat (hors STEP)
 142 120 t de matière sèche de digestat de STEP

BIOGAZ

230 millions de Nm³

de biogaz produit, soit environ 1,46 TWh PCS d'énergie primaire

Taux de valorisation énergétique : **76%**
 • 810 GWh de biométhane injecté, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle de 134 500 logements neufs, ou encore de 3228 bus roulants au bioGNV*
 • 74 GWh d'électricité valorisée
 • 214 GWh de chaleur valorisée

* En supposant qu'un logement neuf consomme en moyenne 6MWh/an, et qu'un bus roulant au bioGNV en consomme 250MWh/an.



AREC
 AGENCE RÉGIONALE ÉNERGIE-CLIMAT

Bilan des unités hors STEP

55
unités
hors STEP

808 434 t
d'intrants traités

899 GWh
d'énergie primaire
produite

815 GWh
d'énergie finale
valorisée

706 110 t
de digestats bruts
produits

Répartition des intrants méthanisés

sur 52 sites (tonnage détaillé dans l'annexe)

L'alimentation des méthaniseurs reflète les caractéristiques de l'agriculture francilienne : une grande région céréalière et de grandes cultures.

Autres intrants non agricoles (5 %)

- fraction organique issue des ordures ménagères
- eaux de lavage
- déchets verts

Déchets alimentaires (5 %)

Sous-produits de l'IAA (11 %)

Autres intrants agricoles (4 %)

- issus de silos
- résidus de cultures

Pulpes de betteraves (24 %)

Effluents d'élevage (5 %)

- lisiers
- fumiers

CIVE (45 %)

Cultures énergétiques dédiées (2 %)

808 434 t
(matières brutes)

FOCUS DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2023, **41 329 tonnes de déchets alimentaires** ont été valorisées par **13 unités** de méthanisation (hors STEP).

Ces tonnages se répartissent comme suit :

- **36 659 t de déchets alimentaires et de cuisine**, traités par **9 sites** disposant des autorisations réglementaires nécessaires à la réception de ces flux ;
- **4 670 t d'huiles et matières grasses alimentaires**, valorisées sur **6 sites**.

FOCUS SOUS-PRODUITS ORGANIQUES

- Par ailleurs, **121 468 tonnes de sous-produits organiques**, soit **15 %** du total des matières brutes introduites dans les digesteurs franciliens, ont fait l'objet d'un prétraitement avant méthanisation.

- **66 401 t** ont été déconditionnées (4 sites).
- **55 067 t** ont été hygiénisées (3 sites).

Ces traitements répondent à des exigences techniques et réglementaires distinctes :

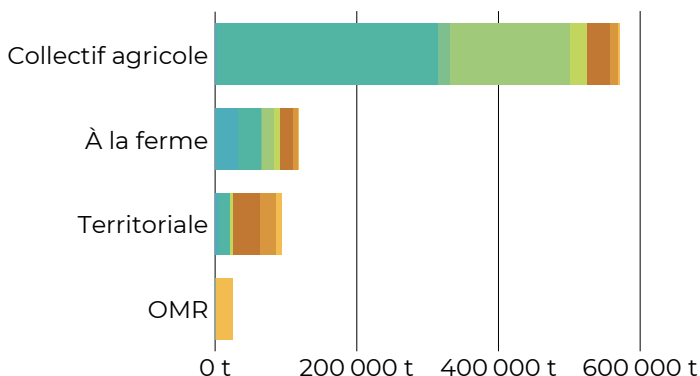
- Le déconditionnement permet la séparation de la matière organique de ses emballages ;
- L'hygiénisation, obligatoire pour certains sous-produits animaux en application du règlement (CE) n°1069/2009, vise à garantir la sécurité sanitaire des digestats.

Certains flux cumulent ces deux étapes lorsqu'ils présentent à la fois des emballages et des sous-produits animaux.

Répartition du tonnage d'intrants traités par typologie de porteurs

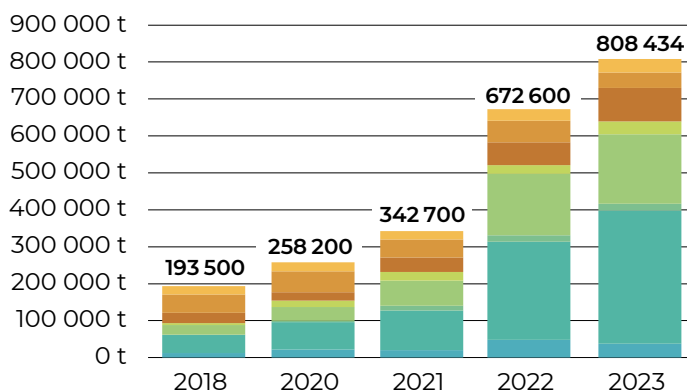
sur 52 sites

Les unités agricoles traitent 2/3 des tonnages



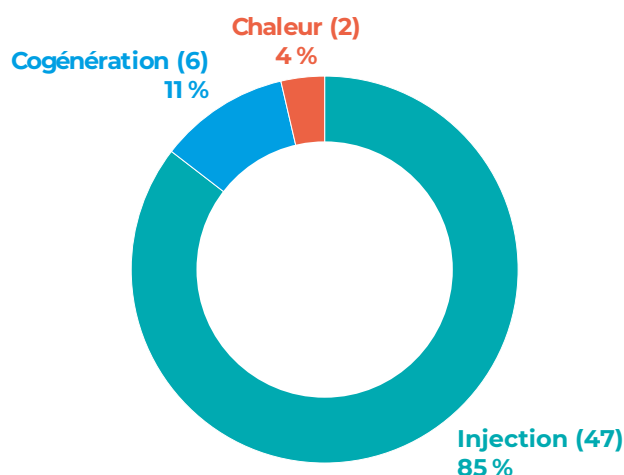
Évolution du tonnage des intrants traités de 2020 à 2023

Les tonnages d'intrants ont été multipliés par 4 depuis 2018



Valorisation du biogaz

Unités de méthanisation hors STEP 2023
répartition par valorisation énergétique



L'évolution mensuelle des volumes injectés (voir Annexe) reste globalement stable sur l'année, avec un minimum en février (57 GWh PCS) et un maximum en octobre (69 GWh PCS), avant de se maintenir à un niveau plus élevé. Seul un site supplémentaire entre en injection au cours de l'année 2023 – sur 44 sites.

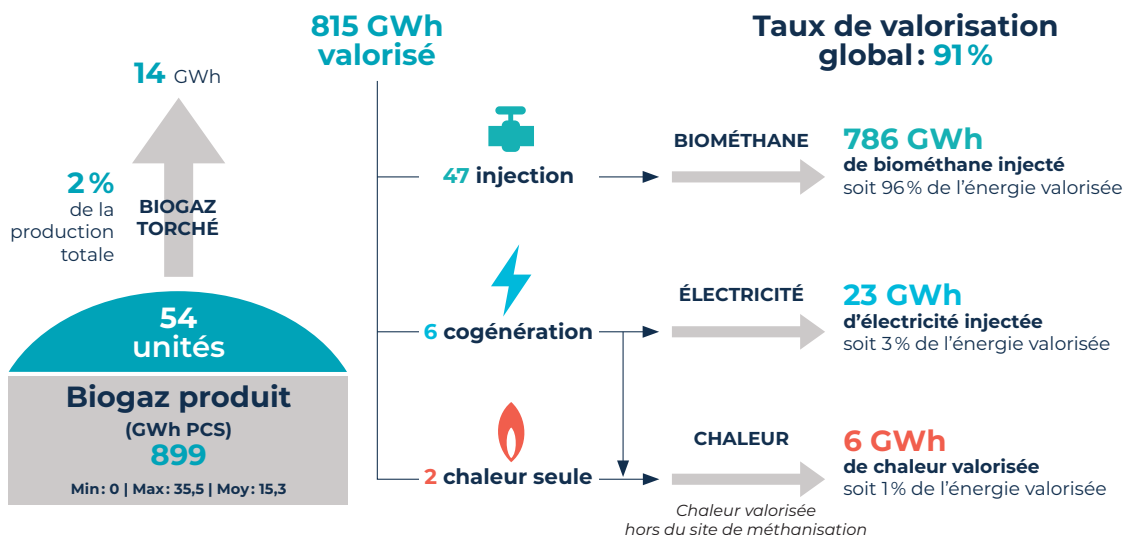
La quasi-totalité de l'électricité produite (99 %) est injectée et vendue sur le réseau, le reste (1 %) est autoconsommée pour les besoins du site – sur 4 sites.

La valorisation du biogaz en chaleur concerne principalement le compostage par aération forcée, l'hygiénisation des soupes et le chauffage des huiles.

Bilan énergétique 2023 - hors STEP

sur 54 unités

Avec 91 % de valorisation du biogaz, l'Île-de-France se situe dans la partie haute des performances nationales, où la moyenne observée est de 89 % et la médiane autour de 92 %.

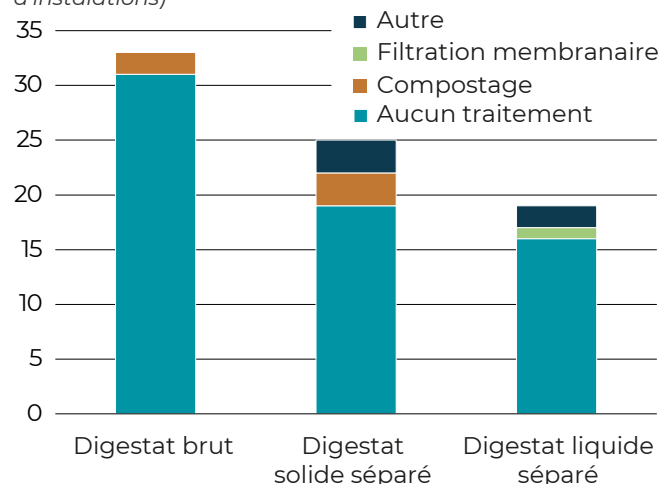


Digestat

Voies de valorisation des digestats

sur 48 sites

(Nombre d'installations)

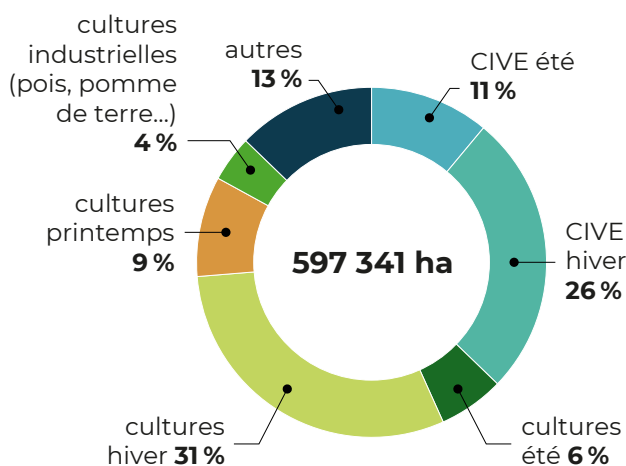


597341 tonnes de digestats ont été épandus, soit 85 % de la production de digestats bruts. Le taux moyen de matière sèche du digestat brut produit est de 9 % - sur 47 sites. L'épandage des digestats se concentre sur quelques périodes clés de l'année, principalement en février-mars et durant l'été.

Digestat épandu : répartition des surfaces

sur 44 sites

Les CIVE d'hiver et cultures de printemps représentent plus de la moitié des surfaces fertilisées.



Bilan des unités sur STEP

10
unités
STEP

215 772 t
de matière sèche
traitée

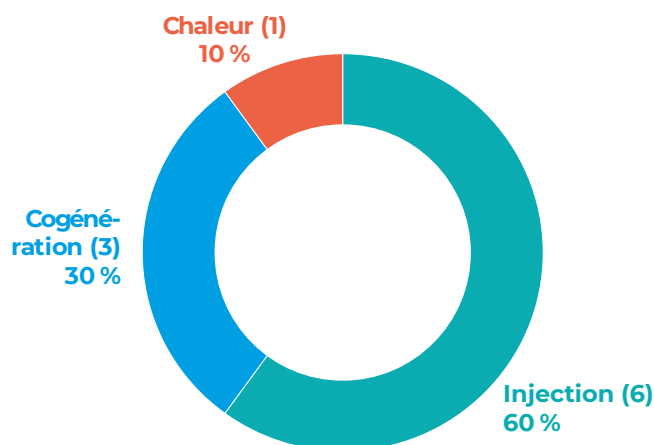
638 GWh
d'énergie primaire
produits

283 GWh
valorisé en
énergie finale

142 120 t
de matière sèche
de digestat

Valorisation du biogaz

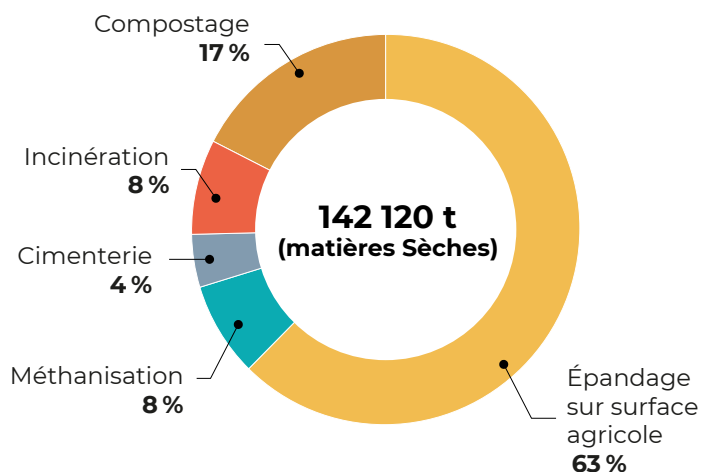
Unités de méthanisation sur STEP 2023
répartition par valorisation énergétique



Les dix STEP ont traité 215 772 tonnes de boues sèches, utilisant ainsi 81 % de leur capacité maximale. À cela s'ajoutent 961 tonnes de graisses brutes traitées.

Digestat

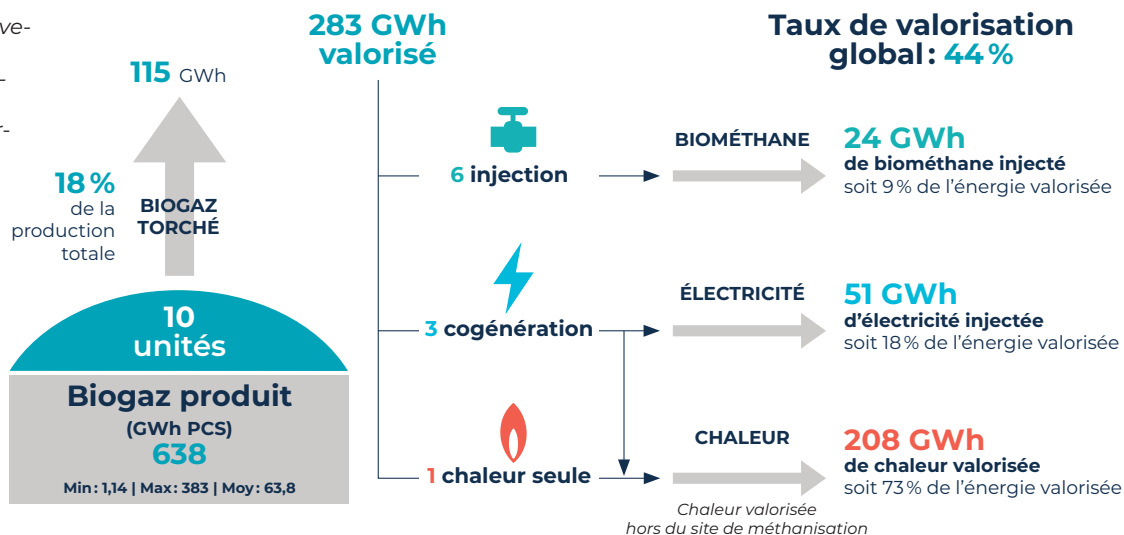
Voies de valorisation des digestats produits
par les STEPS en 2023
(en % du tonnage de digestats produits) sur 10 sites



Bilan énergétique 2023 - STEP

sur 10 unités

Le taux de valorisation des unités STEP est relativement faible (44 %). Cela s'explique par l'auto-consommation d'une part importante de l'énergie primaire produite (+34 %), utilisée sous forme de chaleur dans le process de méthanisation, à cela s'ajoute la part de biogaz torché (18 %).



Pour en savoir plus sur la méthanisation,
consulter le site de **Prométha**,
cercle francilien de la méthanisation

Réalisé par



Partenaires de l'enquête

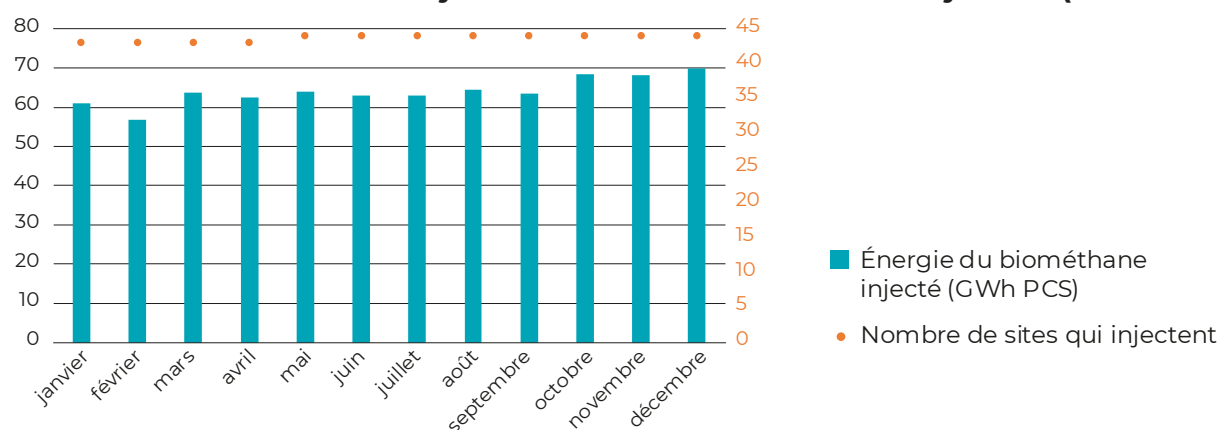


LES CHIFFRES CLÉS DE LA MÉTHANISATION 2023 EN ÎLE-DE-FRANCE - ANNEXE

Ressources organiques méthanisées en 2023 hors STEP

Classification	Grandes catégories d'intrants	Total (tonnes)	% tonnage	Énergie primaire (MWh PCS)	Part d'énergie primaire
Agricole	Effluents d'élevage	37 500	5%	21 566	3%
	CIVE d'été	160 383	20%	155 022	18%
	CIVE d'hiver	200 339	25%	193 642	23%
	Cultures énergétique ou alimentaires cultivées à titre de culture principale	18 097	2%	27 746	3%
	Autres végétaux ensilés	7 368	1%	20 355	2%
	Résidus de cultures	5 990	1%	17 510	2%
	Issues de silo	21 223	3%	70 735	8%
	Pulpes de betteraves	188 327	23%	165 292	19%
	Sous total	639 227	79%	671 869	79%
IAA	Déchets d'IAA traitant des produits laitiers	15 156	2%	4 041	0%
	Déchets d'abattoir d'IAA traitant des produits carnés	30 310	4%	32 356	4%
	Autres sous-produits/coproduits d'IAA traitant des produits végétaux	45 308	6%	69 174	8%
	Sous total	90 774	11%	105 570	12%
Déchets alimentaires	Huiles et matières grasses alimentaires	4 670	1%	11 788	1%
	Déchets alimentaires, de cuisine	36 659	5%	33 166	4%
	Sous total	41 329	5%	44 954	5%
Autre	Autre (dont FFOM d'OMR)	33 420	4%	30 216	4%
	Déchets verts	3 684	0%	2 210	0%
	Sous total	37 104	5%	32 426	4%
TOTAL (TONNES)		808 434	100 %	854 819	100 %

Évolution du biométhane injecté et du nombre de sites en injection (hors STEP)



Réalisé par



Partenaires de l'enquête

